

Appel à projets Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU) 2019

Coordonné par :

GCS G4 (CHU d'Amiens, Caen, Lille et Rouen)
Universités d'Amiens, Caen, Lille et Rouen
Inserm

Cahier des charges

Dépôt des lettres d'intention : **17 janvier 2020 à 12h**

Dépôt des dossiers définitifs : **15 mai 2020 à 12h**

Les lettres d'intention et dossiers doivent être transmis par courrier électronique aux secrétariats des Comités de Recherche en matière Biomédicale et de Santé Publique (CRBSP) du CHU correspondant :

- **Amiens** : Bertrand LABATTU (labattu.bertrand@chu-amiens.fr)
- **Caen** : Aurélie BONNAIRE (bonnaire-a@chu-caen.fr)
- **Rouen** : contact.CRBSP@chu-rouen.fr
- **Lille** : Nathalie POTIN (nathalie.potin@chru-lille.fr)

- G4 : Pascaline POTIER (pascaline.potier@chru-lille.fr)

Les ambitions de l'appel à projet

Les ambitions partagées par les partenaires académiques et hospitaliers de l'Inter région Nord-Ouest (régions Hauts-de-France et Normandie) visent à dessiner les contours d'une recherche médicale au-delà de 2020, cohérente avec les défis sociétaux identifiés par l'Union Européenne, dans le cadre du programme Horizon 2020 (www.horizon2020.gouv.fr), notamment en matière de Santé et de promotion de l'excellence des soins par un accès précoce à l'innovation médicale.

Le contexte de forte concurrence au plan international et l'émergence de nouveaux enjeux de santé justifient une nouvelle impulsion pour développer des projets de recherche ambitieux. En 2014, 7 fédérations hospitalo-universitaires (FHU) ainsi qu'un Site Intégré de Recherche sur le Cancer (SIRIC) ont été labélisés pour 5 ans au sein des établissements du G4. Ces FHU se sont révélées très structurantes non seulement pour la recherche hospitalo-universitaire mais aussi pour le soin et la formation. Lors de la réunion du collège G4 en date du 7 juin 2019, il a donc été décidé de relancer en 2020 un appel à projet pour de nouvelles FHU. La nature des projets de FHU implique que cet AAP soit co-construit par les CHU, les universités et l'INSERM et coordonné localement par les CRBSP.

1. Les Objectifs poursuivis

La création de FHU a pour but de renforcer les relations hospitalo-universitaires au travers d'un projet de recherche, de soin et d'enseignement. Les FHU doivent proposer des projets communs entre les équipes hospitalières, universitaires et le cas échéant les établissements de recherche sur nos thématiques médicales d'excellence.

Les FHU ont donc sept principaux objectifs :

- Porter une question scientifique et médicale, originale et innovante répondant à un défi sociétal au sein de l'Inter région Nord-ouest en favorisant **l'interaction entre au moins deux équipes des CHU du G4** ;
- S'inscrire dans la dynamique stratégique des universités en s'orientant vers des projets qui mettent l'accent sur la **transversalité** et le **décloisonnement des disciplines** au-delà du secteur santé (informatique, Sciences Humaines et Sociales, etc.) dans le but de favoriser **l'innovation**.
- Développer le continuum scientifique et médical entre la recherche fondamentale et la recherche clinique afin d'accroître le potentiel de **recherche translationnelle** ;
- Renforcer la **cohérence et l'intégration** entre recherche, soins et formation ;
- Développer des enseignements spécifiques en lien avec la problématique scientifique du projet ;
- Comporter un volet de diffusion des résultats auprès du grand public ;
- Avoir un effet levier en favorisant la soumission à des appels d'offres ambitieux (PIA, AAP européens...) et en étant attractif pour des collaborations entre le monde académique et industriel (valorisation).

Les projets de FHU devront s'inscrire dans des thématiques structurées ou émergentes des CHU du G4 et de leurs universités. Les projets peuvent s'inscrire dans la continuité d'un FHU existant à la condition que leur périmètre soit redéfini avec des ambitions prenant en compte le nouveau périmètre géographique et la transdisciplinarité. Ils devront rassembler des chercheurs, enseignants-chercheurs, praticiens hospitaliers faisant preuve d'un niveau d'excellence scientifique qui les positionnent comme références nationales, voire internationales dans les thématiques qu'ils recouvrent.

Le projet scientifique et médical devra présenter un **programme à 5 ans** et proposer des résultats intermédiaires dont l'évaluation à mi-parcours pourra attester.

2. Le périmètre du projet de FHU

2.1 - Périmètre géographique du projet

La création et la structuration d'une FHU devra se situer dans un périmètre élargi comprenant au moins deux CHU de l'inter région Nord-Ouest.

2.2 - Périmètre structurel

Les FHU sont déposées par des entités qui partagent des thèmes de recherche, d'enseignement et de soins. Elles associent un ou plusieurs pôles hospitalo-universitaires (ou éléments d'un pôle) appartenant à au moins deux CHU différents du G4, à une ou plusieurs unités de recherche (UMR) et, le cas échéant, des équipes universitaires de recherche, autour d'une question scientifique et médicale précise. Ils pourront aussi associer des entreprises et/ou des collectivités territoriales.

2.3 - Gouvernance des FHU

Les FHU ne constitueront ni des entités juridiques autonomes, ni de nouvelles structures de prise en charge des patients. La création de chaque FHU fera l'objet d'une convention de partenariat. Cette convention définira les modalités d'organisation et de fonctionnement de la FHU, arrêtera les objectifs assignés à la FHU et permettra de traduire les engagements de chacun des partenaires (université, G4, organisme de recherche).

Les FHU bénéficieront d'une gouvernance ayant essentiellement pour rôle l'animation, le suivi du projet et la gestion coordonnée des moyens. L'organisation devra être simple, réactive, ouverte et adaptée à ses objectifs, à ses missions, ainsi qu'à ses partenariats. Une attention particulière sera portée à son impact régional, interrégional, national et international.

La Gouvernance du projet de la FHU sera décrite dans la réponse à l'appel à projet par le porteur du projet. Elle s'appuiera sur un comité composé d'au moins quatre membres parmi lesquels :

- le coordonnateur de la FHU ;
- un ou plusieurs cliniciens représentant le ou les pôles H&U ;
- un ou plusieurs responsables de l'enseignement ;
- un ou plusieurs chercheurs représentant les équipes de recherche ;

Ce comité pourra faire appel en tant que besoin à un ou plusieurs représentants administratifs de l'un des pôles impliqués et un ou plusieurs représentants des structures d'appui à la recherche.

Le coordonnateur de la FHU sera un hospitalo-universitaire.

Le comité rendra compte régulièrement de la mise en œuvre de la convention de partenariat aux représentants des institutions partenaires notamment, une fois par an, devant les CRBSP sièges du FHU.

Les modalités de gouvernance (instances, fréquence des réunions) seront précisées dans la convention constitutive.

2.4 - Évaluation des FHU

Les FHU seront labellisées pour une période de 5 ans. Ils feront l'objet d'une évaluation spécifique à mi-parcours qui conditionnera la poursuite des financements pour les 4^{ème} et 5^{ème} années.

3. Les modalités de soumission et de sélection des projets de FHU

Cet appel à projets est lancé conjointement par le G4, les Universités de l'Inter région Nord-Ouest et l'Inserm. La labellisation se fera suite à une évaluation externe sous l'égide d'AVIESAN.

A l'issue de cet appel à projets, les FHU seront labellisées pour une durée de cinq ans.

Les modalités d'organisation, de suivi de l'appel à projets ainsi que la procédure de sélection des projets seront conduites sous l'égide du G4 en étroite association avec les CRBSP des 4 CHU.

3.1 - Modalités d'évaluation scientifique des projets de FHU

La sélection des dossiers s'opérera en trois temps :

- Vérification de l'éligibilité des projets, à partir de la lettre d'intention, et organisation d'une pré-sélection des projets par les CRBSP ;
- Évaluation des dossiers par un comité d'évaluation extérieur au G4 qui proposera une liste de dossiers répondant aux exigences en termes de qualité scientifique et d'objectifs attendus ;
- Sélection des dossiers retenus, pour financement, par le collège G4 élargi aux présidents des Universités et à l'INSERM, à partir des rapports des comités et de l'avis des CRBSP.

Les critères de recevabilité étudiés par les CRBSP sont les suivants :

- les FHU associent un ou plusieurs pôles H&U (ou un ou plusieurs éléments composant un Pôle H&U) ;
- les FHU associent une ou plusieurs équipes de recherche labélisées par l'université (unité mixte de recherche, équipes universitaires, structure fédérative de recherche) ;
- les FHU sont composées d'entités présentant une cohérence de leurs thématiques de recherche, d'enseignement et de soins ;
- Le projet de FHU est porté par un médecin PU-PH ;
- Les FHU portent un projet structurant et transformant qui se caractérise par l'association de compétences autour d'une question scientifique et médicale originale et innovante, de visibilité nationale et/ou internationale ;
- Les FHU portent un projet ouvert sur les autres champs disciplinaires ;
- Les FHU associent, de manière équilibrée, des équipes issues d'au moins 2 CHU composant le G4 (bi-site *a minima*).

Evaluation par le comité extérieur:

Les projets de FHU seront évalués par le comité, qui réalisera une expertise. Le comité formulera son avis sur la base d'une grille de critères qui sera disponible avant le dépôt des dossiers définitifs.

Décision de labellisation

Le rapport du comité et l'avis du CRBSP seront étudiés par les membres du collège G4, élargi pour l'occasion aux présidents des universités et à l'INSERM qui procéderont aux choix des lauréats. Les projets choisis seront ensuite

proposés aux autorités de labellisation (Président Directeur général de l'Inserm – Président d'AVIESAN) qui attribueront *in fine* le label FHU. Une convention de partenariat sera signée à l'issue de l'ensemble de ces étapes.

3.2 - Le calendrier

Les lettres d'intention devront être adressées au secrétariat du CRBSP du site de référence du coordonnateur scientifique (labattu.bertrand@chu-amiens.fr, bonnaire-a@chu-caen.fr, contact.CRBSP@chu-rouen.fr, nathalie.potin@chru-lille.fr et pascaline.potier@chru-lille.fr) ainsi qu'au directeur du G4 pour le 17 janvier 2020 à 12h.

Les CRBSP de chacun des CHU organiseront une phase d'instruction locale qui s'achèvera **le 28 février 2020**. Cette phase doit permettre de s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs nécessaires au bon déroulement des travaux de la FHU ainsi que de l'éligibilité du dossier. Cette phase d'instruction locale s'achèvera par la réalisation d'une **pré-sélection** des projets les plus pertinents et la transmission d'éventuelles recommandations au(x) coordonnateur(s) de projet en vue du dépôt du(es) dossier(s) définitif(s).

La liste des dossiers présélectionnés par les CRBSP sera adressé à la direction du G4 pour le **28 février 2020 à 12h**.

Pour les dossiers présélectionnés, le dossier définitif sera déposé pour le **15 mai 2020 à 12h** auprès du secrétariat du CRBSP du site de référence du coordonnateur scientifique ainsi qu'au directeur du G4.

Les projets de FHU seront évalués par **un comité composé d'experts indépendants extérieurs à l'inter région** (nationaux et étrangers francophones) proposés par Aviesan.

Le comité d'évaluation, à partir des expertises, devra proposer une liste de dossiers répondant aux exigences en termes de qualité scientifique du projet ainsi qu'aux objectifs fixés, sans les classer. Le collège G4 élargi aux présidents des universités de l'Inter région Nord-Ouest et l'INSERM arrêtera la liste des dossiers retenus pour financement en septembre 2020 sur la base des rapports du comité et de l'avis des CRBSP.

En conclusion : Le présent appel d'offre se déroulera en 3 phases

Phase 1 : Lettre d'intention à transmettre pour le 17/01/20 12h, évaluée par le CRBSP ;

Phase 2 : Dossier définitif à transmettre pour le 15/05/20 12h, pour soumission au comité ;

Phase 3 : Labellisation avant fin 2020 et attribution du financement au 1^{er} janvier 2021.

3.3 - Procédure de soumission

La lettre d'intention résumant le projet (voir annexe 1) devra être adressée par le coordonnateur du projet par voie électronique à l'adresse (labattu.bertrand@chu-amiens.fr, bonnaire-a@chu-caen.fr, contact.CRBSP@chu-rouen.fr, nathalie.potin@chru-lille.fr et pascaline.potier@chru-lille.fr), avant la date limite indiquée dans le présent document.

Le dossier complet devra impérativement être transmis par le coordonnateur du projet par voie électronique avant la date limite indiquée dans le présent document. Il devra être revêtu des signatures du coordonnateur du projet et des autorités suivantes :

- les directeurs des UMR ou équipes de recherche universitaires concernées ;
- les coordonnateurs des pôles H&U concernés.

4. Les moyens et financements

Le G4 s'engage à financer les projets de FHU retenus à hauteur de **90 000 € par an** pour une durée de 5 ans. Ils pourront également bénéficier d'une participation des universités (financière ou sous la forme d'allocations doctorales) et de l'INSERM.

Les porteurs de projet sont incités à rechercher des financements complémentaires auprès des différents partenaires possibles (conseils régionaux, Cancéropôle Nord-Ouest, industriels, etc.).

ANNEXES

Annexe N°1 Lettre d'intention – Projet de Fédération Hospitalo-Universitaire (FHU)

Le résumé du projet en français sera limité à 300 mots.

Lors de l'envoi du résumé, le coordonnateur du projet pourra indiquer le nom de trois experts qu'il souhaite recommander et des trois experts qu'il ne souhaite pas voir désignés.

Cette lettre d'intention comprendra les éléments suivants :

Titre du projet :

Site porteur du projet :

Responsable du projet :

Partenaires :

Référents autres équipes CHU :

Le sujet, son caractère différenciant :

Les indicateurs de contexte du projet :

L'inscription du projet dans les axes prioritaires retenus par les établissements :

La cohérence avec les orientations stratégiques avec la stratégie de site (CHU, Université, EPST) :

La dimension de coopération à l'échelle régionale et interrégionale :

Le budget global estimatif :

Annexe N°2 Contenu du dossier de soumission

Le dossier de soumission, limité à 20 pages maximum, devra comporter les éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier de soumission devra être obligatoirement rédigé en français.

A ce titre, devront notamment être produits :

- La description de la thématique et du périmètre de la FHU ;
- La liste détaillée des entités composant la FHU et des partenariats et leurs fonctions dans le projet;
- Les objectifs que se fixe, à 3 ans (évaluation intermédiaire) et sur cinq ans, la FHU en termes de recherche, d'enseignement et de soins (les candidats insisteront sur ceux des objectifs que s'assigne la FHU et qui ne pourraient pas être atteints sans constitution d'un tel cadre) ;
- La dynamique structurante et d'attractivité attendue, sur le périmètre thématique ; l'apport des approches et domaines complémentaires à la médecine (SHS, mathématique, par exemple...) ;
- La dynamique structurante et d'attractivité attendue, sur le périmètre géographique ; l'apport du partenariat entre les équipes CHU ;
- L'apport des partenaires régionaux, interrégionaux, industriels et institutionnels ;
- La cohérence avec la politique des partenaires de la convention ;
- Les synergies attendues entre les équipes impliquées ;
- Les critères, paramètres et indicateurs permettant d'évaluer le succès du projet ;
- La description de la gouvernance envisagée ;
- La justification de la demande financière, du cofinancement envisagé ou obtenu.

Le coordonnateur du projet de FHU devra précisément décrire chacune des missions de soins, d'enseignement et de recherche, en veillant à définir les améliorations susceptibles d'être apportées dans la prise en charge des patients, et le caractère transformant de la politique d'enseignement et de recherche.